

Formateur :
Christophe GEMMOFormation sur site
à la demande

La bientraitance en pratique

Comprendre, prévenir, agir au quotidien

**PRE-REQUIS**

Travailler dans le secteur social, médico-social, sanitaire.

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels de la protection de l'enfance, du secteur sanitaire, social et médico-social

DURÉE :

1 journée (7 heures)

TARIF :

Formation en intra uniquement, nous consulter.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ancrer la bientraitance comme une démarche collective, continue et opérationnelle à travers les gestes du quotidien.

Contexte et enjeux en France : La bientraitance n'est pas seulement l'absence de maltraitance : c'est une démarche active et permanente qui s'inscrit dans un contexte national fort:

MOYENS TECHNIQUES ET MOYENS D'EVALUATION

- Positionnement pré et post formation
- quiz
- salle équipée, travail en sous groupe

SUPPORT PEDAGOGIQUE

Transmission à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de présence

DÉLAI D'ACCÈS

8 jours

PROGRAMME

MODULE 1 : Comprendre la bientraitance (Poser un langage commun)

Objectifs : ** Définir les repères fondamentaux et comprendre l'écoute attentive de la personne accompagnée.

Contenu :

La définition de référence (Recommandation-cadre HAS / ANESM) : « Une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins. »

La bientraitance comme manière d'être, d'agir et de dire (soucieuse de l'autre, réactive aux besoins, respectueuse des choix et des refus).

Différenciation de trois notions clés :

1. Bienveillance : Une disposition, une intention individuelle (vouloir le bien de l'autre).
2. Bientraitance Une démarche active, collective et institutionnelle (traduire l'intention en actions organisées).
3. Maltraitance : Un acte ou une omission portant atteinte à la dignité, aux droits ou aux besoins fondamentaux.

MODULE 2 : Le cadre légal et réglementaire**

Objectifs : Maîtriser les textes fondateurs du droit des personnes et les obligations professionnelles associées.

Contenu : L'évolution historique et chronologique des textes: 1989 (CIDE) : Convention internationale des droits de l'enfant (l'enfant sujet de droit, intérêt supérieur de l'art. 3).

2002 (Loi 2002-2) : Rénovation de l'action sociale (charte des droits et libertés, livret d'accueil).

2007 (Loi du 5 mars) : Réforme de la protection de l'enfance (distinction IP/signalement, création de la CRIP).

2016 (Loi du 14 mars) : Besoins fondamentaux de l'enfant placés au centre de l'intervention.

2022 (Loi Taquet) : Définition juridique de la maltraitance (art. L.119-1 du CASF).

Droits garantis (dignité, intégrité, vie privée, contrat de séjour, prise en compte de la parole).

Responsabilités pénales du professionnel :

Non-assistance à personne en danger (Art. 223-6 CP) : ** Jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

Non-signalement de mauvais traitements (Art. 434-3 CP) : ** Jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Levée du secret professionnel face au danger (Art. 226-14 CP).

MODULE 3 : Repérer la maltraitance et orienter**

Objectifs : Nommer, observer et comprendre les signes d'alerte sans banaliser ni sur-interpréter

Contenu : Définition des 7 formes de maltraitance : violences physiques, psychologiques, sexuelles, négligences & privations, maltraitance financière, discriminations, et exposition à un environnement violent.

Les signes d'alerte (physiques, comportementaux, émotionnels et sexuels).

Vigilance : C'est la fréquence, la durée et l'association des signes qui doivent alerter.

Distinguer les circuits d'orientation :

Information préoccupante (CRIP / Conseil départemental) : ** Enfant en danger ou en risque de l'être, sans certitude (déclenche une évaluation pluridisciplinaire).

Signalement (Procureur de la République) : Danger grave et imminent ou maltraitance avérée.

PROGRAMME

MODULE 4 : Outils, postures et gestes du quotidien**

Objectifs : Incarner la bientraitance dans la relation continue et quotidienne, et prévenir l'usure des équipes.

Contenu : Les 4 piliers des postures professionnelles :

1. Accueillir : Préparer l'arrivée, s'adresser d'abord à l'usager, expliquer les documents.
2. Communiquer : Vouvoyer par défaut, contact visuel, écoute active, respecter les silences.
3. Respecter : Frapper avant d'entrer, préserver l'intimité, prévenir la douleur.
4. Rendre acteur : Prendre en compte les habitudes de vie et l'autonomie.

Pratiques à proscrire : Tutoiement automatique, termes infantilisants ("ma chérie"), parler de la personne à la 3^e personne devant elle.

Soutien institutionnel : Utilisation de la grille d'auto-évaluation HAS-FORAP, groupes d'analyse des pratiques, et traçabilité des Événements Indésirables (FSEI).

MODULE 5 : Focus pratique – Gérer les conflits au quotidien**

Objectifs : Traverser les tensions entre l'équipe et les jeunes sans rompre le lien ni la bientraitance.

Contenu : Comprendre le conflit comme un signal (expression d'un besoin non entendu) et analyser son cycle (déclencheur, tension, crise, retour au calme).

Postures pendant la tension : Se réguler (baisser la voix), sécuriser la situation (isoler du public), écouter/reformuler et proposer un choix plutôt qu'un ultimatum.

Postures après la crise : Reprise relationnelle à froid, privilégier une réparation porteuse de sens plutôt qu'une sanction humiliante, et analyse collective en équipe.

MODULE 6 : Éthique, dilemmes et cas concrets**

Objectifs : Réfléchir, décider et agir collectivement lorsque les principes se heurtent à la réalité du terrain.

Contenu : Analyse des tensions éthiques fréquentes (ex : Liberté d'aller et venir vs Sécurité ; Secret professionnel vs Obligation de signalement).

Études de cas guidées (Arbitrage factuel et fondements juridiques entre Information Préoccupante et Signalement direct au Procureur).

MÉTHODOLOGIE ET ATELIERS PRATIQUES**

1. Atelier 1 – Analyser la maltraitance ordinaire : Repérer à partir d'une situation filmée les gestes qui blessent sans intention et réajuster l'organisation d'équipe.
2. Atelier 2 – IP ou Signalement ? : Analyser une situation critique complexe, trancher sur la bonne orientation et s'exercer à la rédaction d'un écrit professionnel factuel (décrire, dater, citer entre guillemets sans interprétation).
3. Atelier 3 – Travailler sa posture : Jeux de rôles sur l'accueil et la communication, chasse aux formulations infantilisantes et manipulation de la grille HAS-FORAP.

SYNTHÈSE DES POINTS CLÉS DE LA FORMATION

1. La bientraitance est une démarche active et collective, pas une simple intention individuelle
2. Elle s'appuie sur un cadre légal solide qui engage la responsabilité de chaque professionnel
3. Le repérage nécessite d'observer sans banaliser en croisant la fréquence et la durée des signes.
4. Il faut savoir orienter précisément** (CRIP pour l'IP, Procureur pour le signalement, 119 en appui).
5. La bientraitance s'incarne dans les gestes concrets et répétés du quotidien.
6. Face aux dilemmes complexes, la réflexion éthique doit impérativement se décider en équipe.